

JURIDIQUE CONSEILS

Protéger les données confidentielles

M^e Sandrine Mollon, avocat associé au cabinet Ratheaux, explique pourquoi et comment l'entreprise doit impérativement protéger ses données confidentielles.

■ Qu'est-ce qu'une donnée confidentielle ?

Les données confidentielles d'une entreprise, appelées « secrets d'affaires » englobent non seulement le savoir-faire, à savoir les connaissances techniques ou technologiques, mais également toutes les informations commerciales relatives aux clients (prix de vente, marge commerciale), aux fournisseurs, aux plans d'affaires, aux études et stratégies de marchés. Ces données sont le fruit des investissements de production, d'innovation,



■ M^e Sandrine Mollon est avocat associé au cabinet Ratheaux.
Camille PERRIN

et plus globalement de recherches et développements déployés par l'entreprise.

Elles lui confèrent donc un avantage concurrentiel déterminant pour sa compétitivité.

■ Aucune protection spécifique prévue par la loi

En dépit de son enjeu stratégique, la

protection contre l'appropriation illicite des secrets d'affaires d'une

entreprise, n'est encadrée par aucun cadre législatif.

Des condamnations restent possibles via l'application du droit commun, soit sur le fondement de la responsabilité civile délictuelle (notamment concurrence déloyale), soit sur fondement contractuel en cas de violation d'une clause.

Outre l'action civile, le détournement d'informations est aussi sanctionné par le droit pénal spécial et notamment :

- La protection au titre du secret de fabrique qui protège la transmission du secret à un tiers par les directeurs et salariés,
- L'infraction d'espionnage économique au profit d'une puissance ou d'une entreprise étrangère.
- L'infraction relative à l'intrusion et au maintien dans un système automatisé de données dit « piratage informatique » qui nécessite de rapporter la preuve délicate de l'existence d'une intrusion avérée.

■ Comment se protéger ?

Une protection précieuse via les clauses contractuelles

Lesquelles ? La clause de discrétion ou non-divulgaration, la clause de secret, l'obligation de loyauté ou encore la clause de confidentialité.

Une rédaction minutieuse de ces clauses dans les contrats ou dans les documents internes à l'entreprise est d'une importance capitale puisqu'elle permettra de faire sanctionner toute violation ultérieure.

Les statuts, comme le règlement intérieur de l'entreprise, doivent aussi fixer des règles concernant le détournement de ces données confidentielles.

■ Comment mettre en œuvre sa protection ?

Important : l'entreprise doit réagir rapidement en faisant procéder soit à l'établissement d'un procès-verbal par huissier (souvent utilisé en matière de constat sur internet), soit en présentant, de manière non contradictoire, c'est-à-dire hors la présence de la personne ou entité mise en cause, une requête aux fins d'autorisation de constat et de saisie auprès du Tribunal compétent. L'obtention de ces éléments permettra ensuite une action indemnitaire devant les juridictions.

Camille Perrin

BON A SAVOIR

■ Bientôt un délit spécifique pour atteinte aux secrets d'affaires ?

Le Parlement Européen vient d'adopter, le 14 avril dernier, une directive sur la protection des savoir-faire et des informations commerciales non divulguées (secrets d'affaires) contre l'obtention, l'utilisation et la divulgation illicite. Ce projet de directive doit être soumis au Conseil de l'Union Européenne le 17 mai

prochain. Le 20 avril dernier, le Sénat a adopté un amendement tendant à introduire la notion de secrets d'affaires dans le projet de loi sur la République numérique en proposant une définition du secret en matière commerciale et industrielle. En attendant l'adoption d'un texte définitif, les intérêts de l'entreprise aspirent à une vigilance spécifique et commandent de se protéger de manière préventive.